



MAIRIE
DE

LIEURON

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 18 janvier 2022 à 19h

Sous la présidence de : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

Etaient Présents : MM. BALARD Olivier, BARIOU Nathalie, BESQUEL Jean-René, BRIAND Thierry, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, ROPERT Céline, VETIER Fabrice;

Absents excusés : ARNAL Jérôme, DUROCHER Alexandre (donne pouvoir à Mme PREVERT Rose Line), MOUCHE Marylène (donne pouvoir à Mme BARIOU Nathalie), PERRET-LE BLET Chantal (donne pouvoir à Mme MONVOISIN Michèle), ROCHER Nicolas (donne pouvoir à Mme ROPERT Céline) ;

Absents : JOLIVET François;

-
- ❖ Madame PREVERT Rose Line après avoir constaté que le quorum est atteint déclare la séance ouverte ;
 - ❖ : Mme MONVOISIN Michèle est nommée secrétaire de séance ;

DELIBERATION 2022-001 : Remboursement des avances perçues pour la location des salles communales ;

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à effectuer le remboursement des acomptes de location de salles communales, pour les personnes qui ont souhaitées annuler leurs réservations en raison de la situation sanitaire actuelle.

DELIBERATION 2022-002 : Location des salles de la mairie médiathèque ;

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide de louer les salles de la mairie médiathèque pour des réunions à partir du 20 janvier 2022 aux tarifs suivants :

	Tarif pour ½ journée	Réunion (Association de la commune)
Petite salle	30 €	Gratuit
Grande salle	40 €	Gratuit

DELIBERATION 2022-003 : DIA 03515121F0011 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune sur la propriété comprend les parcelles cadastrées ZD 246 d'une superficie de 429 m².

DELIBERATION 2022-004: Autorisation de vendre des biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ajouter aux délégations consenties à Mme le Maire celle de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

DELIBERATION 2022-005 : Choix du repreneur pour la Boulangerie ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la mise en location du logement et de la boulangerie situés au 10 bis rue des forges pour un loyer de 450 € par mois pour le logement, de 300 € pour la boulangerie, et enfin de 100 € pour le matériel mis à disposition. Les loyers sont révisés chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE.

Il valide la candidature de M Francky et Mme Céline et ESCHMANN pour occuper ce logement ainsi que la boulangerie.

DELIBERATION 2022-006 : Marché 2021-05 - validation du lot électricité pour la rénovation de la salle de sport ;

Après analyse des devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'offre suivante pour le lot électricité pour la rénovation énergétique de la salle de sport :

Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant H.T
Lot 2 : Électricité	ÉVOLIA – 44 400 Rezé	16 253 €
Montant total		16 253 €

DELIBERATION 2022-007 : Achat du four et du batteur – étude de devis;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient l'entreprise Tech fournil – ZA de la Lande de Guenet - 35600 SAINTE MARIE, pour l'achat d'un four du montant de 38 450 € H.T, ainsi qu'un batteur d'un montant de 3 300 €HT.

DELIBERATION 2022-008 : Répartition 2022 du produit des amendes de police 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve présente les opérations susceptibles d'être subventionnées au titre de la répartition du produit des amendes de police et sollicite le financement.

Description des travaux	Estimation H.T
Aménagement piétonniers protégés le long des voies de circulation	35 227 €
Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation	26 835 €
Signalisation des passages piétons	
Aménagement de sécurité sur voiries	2 153.50 €
Total H.T	64 215.50 €

DELIBERATION 2022-009 : Avenant au lot 11 du marché commerce ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider l'avenant 1 du lot 11 marché construction d'un local de l'entreprise Froidaniel, ainsi que les devis liés.

DELIBERATION 2022-010 : Annule et remplace la délibération 2021-077 - Validation du devis d'équipement pour la cuisine du commerce ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le devis d'équipement pour la cuisine du commerce de l'entreprise FROIDANIEL – 8 Rue des Digitales - 35600 SAINTE-MARIE, pour un montant de 18 730 € H.T.

DELIBERATION 2022-011 : Aménagement de l'accès à la boulangerie – étude de devis;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient l'entreprise SARL ROBERT – 10 rue des Landes de Tournebride - 35600 BAIN SUR OUST, pour l'aménagement de l'accès à la boulangerie pour un montant de 15 220.20 € H.T.

DELIBERATION 2022-012 : Mission de coordination SPS – rénovation énergétique de la salle de sport;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité retient l'entreprise Bureau veritas – 6 rue de la carrière - 35310 CESSON SEVIGNE, pour la mission de coordination SPS (sécurité et protection de la santé) en ce qui concerne le chantier de rénovation énergétique de la salle de sport, pour un montant de 1 900 € H.T.

DELIBERATION 2022-013 : Devis électricité - boulangerie;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient l'entreprise EGD DIGUET – Couery – 35330 SAINT SEGLIN, pour les travaux d'électricité de la boulangerie, pour un montant de 7 749.21 € H.T.